



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

**GRAND
COGNAC**
COMMUNAUTÉ D'ACCLÔMÉRATION



CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION OUEST CHARENTE – PAYS DU COGNAC

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire Ouest Charente – Pays du Cognac a manifesté le souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : Ouest Charente – Pays du Cognac

Situé à l'Ouest du Département de la Charente, le territoire de contractualisation est composé de deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la Communauté d'agglomération de Grand Cognac et la Communauté de communes du Rouillacais. Il compte 80 169 habitants pour 75 communes, et couvre une superficie de 1 042 km².

Essentiellement rural, le territoire est structuré par le pôle principal de Cognac à l'Ouest (26 508 habitants), alors que les communes de la frange Est sont associées à l'aire urbaine d'Angoulême. Au centre, le territoire s'organise autour des pôles secondaires de Rouillac, Jarnac, Segonzac et Châteauneuf-sur-Charente.

A l'écart des grandes infrastructures autoroutières et ferroviaires nationales, l'Ouest Charente est essentiellement structuré suivant un axe Est-Ouest, correspondant à la RN 141 et à la liaison TER Angoulême-Saintes desservant trois haltes sur le territoire. Les principaux mouvements de population quotidiens, internes et externes au territoire, suivent également cet axe.

Le contexte économique plutôt dynamique a permis un accroissement des emplois au cours des dernières décennies. La démographie du territoire demeure stable, le solde migratoire restant globalement insuffisant pour compenser le déficit du solde naturel.

En matière de logement, le territoire présente un taux de vacance relativement important (près de 10%), et un parc parfois inadapté aux besoins des habitants. Ces problématiques sont particulièrement observées dans les centres-villes et centres-bourgs du territoire, et rejoignent plus largement les enjeux de revitalisation de ces espaces.

La filière cognac – spiritueux est le moteur de l'économie locale. Au-delà de son poids dans le secteur agricole, elle s'appuie sur une importante activité industrielle (agroalimentaire, emballage...), et porte le développement d'activités de négoce, services aux entreprises (transport, sous-traitance...), tourisme... La filière cognac est particulièrement dynamique, et le territoire concentre la majorité des entreprises exportatrices de Charente (près de 98% du cognac est exporté).

Toutefois, cette situation de quasi mono-activité peut constituer une faiblesse pour le territoire, l'économie locale étant fortement dépendante de marchés extérieurs et les centres décisionnels étant de plus en plus éloignés.

Le tourisme fait partie des secteurs que le territoire souhaite développer, en valorisant la notoriété du cognac et en structurant l'offre de découverte et d'hébergement touristique.

Les enjeux de gestion de l'espace sont particulièrement complexes sur ce territoire, confronté à la nécessaire préservation de terres agricoles à haute valeur ajoutée (le vignoble occupe 72% de la surface), et à la demande pressante de foncier pour le développement ou l'installation des entreprises.

Dans ce contexte spécifique, des solutions techniques ou organisationnelles innovantes sont recherchées afin d'assurer un développement économique durable du territoire.

La Ville de Cognac s'est inscrite dans le cadre du plan national « Action cœur de ville », destiné à soutenir la revitalisation des villes moyennes. Un programme d'actions doit ainsi être établi en lien avec la Communauté d'agglomération de Grand Cognac, autour de cinq axes de travail : l'habitat, le développement économique et commercial, l'accessibilité et la mobilité, l'espace public et le patrimoine, l'accès aux équipements et services publics.

Par ailleurs, l'Ouest Charente s'inscrit dans la démarche de coopération interterritoriale Val de Charente-Océan. Cette entente intercommunautaire initiée entre les Communautés d'agglomération de Royan, Saintes, Cognac et Angoulême, a pour objectif de renforcer les dynamiques et la visibilité de ces territoires organisés autour du fleuve Charente, au travers de problématiques économiques, touristiques, patrimoniales et culturelles communes.

La stratégie de développement du territoire Ouest Charente – Pays du Cognac

Tenant compte des enjeux issus du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 3 axes :

Axe 1 : Soutenir l'innovation économique et encourager le développement d'activités diversifiées

1.1 Conforter la filière cognac et spiritueux

La filière cognac et spiritueux représente environ 15 000 emplois directs et induits sur le territoire, et détermine le caractère productif de l'économie locale (viticulture, industrie). Exporté à plus de 97%, le cognac est associé à une image d'excellence, et la filière est porteuse de savoir-faire très spécifiques. La Région de Cognac est la seule en France à concentrer l'ensemble des compétences nécessaires à la production de spiritueux : viticulture, industries agroalimentaires et de l'emballage, services aux entreprises, négoce...

Les priorités retenues par les collectivités ciblent l'adaptation des compétences aux évolutions de la filière, et l'optimisation des retombées pour l'économie et l'emploi local.

1.2 Encourager les circuits courts et les filières alimentaires de proximité

Afin de développer l'économie et l'emploi présents, les collectivités et acteurs du territoire souhaitent notamment promouvoir les activités associées aux filières alimentaires de proximité, dans une logique de développement durable.

1.3 Stimuler l'entrepreneuriat et la diversification du tissu économique

Avec un taux de 8,8% en 2016, la dynamique de création d'entreprises est structurellement faible sur le territoire, notamment sur l'agglomération de Cognac. Les collectivités souhaitent en conséquence poursuivre leur action en faveur du renouvellement, de la diversification et du développement du tissu économique.

Exemples de projets :

- *Pôle des métiers du cognac et des spiritueux : réhabilitation d'un ancien chai en espace dédié aux activités de la filière spiritueux*
- *Programme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) en lien avec la filière cognac*
- *Rénovation des halles de Cognac*
- *Création d'un pôle maraîcher (espace test et atelier pédagogique, magasin fermier, ...)*
- *Emergence et mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoire, développement des circuits courts et filières de proximité*

Axe 2 : Soutenir l'attractivité en assurant un développement équilibré et durable du territoire

2.1 Développer les équipements et services de proximité adaptés à l'accueil de nouveaux habitants

Le territoire souhaite développer et moderniser les équipements et services de proximité. Il s'agit d'une part de répondre aux besoins des nouveaux habitants (jeunes actifs notamment), et d'autre part de structurer et sécuriser une offre de soins de premiers recours.

2.2 Redynamiser les centres-bourgs et réinvestir des friches urbaines en mobilisant des solutions énergétiques et écologiques innovantes

Considérant les enjeux spécifiques de préservation des espaces naturels et des terres agricoles (vignoble du cognac, dynamique de développement des activités associées à la filière spiritueux), les collectivités souhaitent réinvestir les friches et redynamiser les centres-bourgs des principaux pôles du territoire.

2.3 Développer l'intermodalité et les solutions de mobilité alternatives

Les mobilités au sein du territoire s'organisent essentiellement en direction du pôle de Cognac, qui rassemble près de 60% des emplois et l'essentiel des équipements et services à la population. Les mouvements domicile-travail externes sont essentiellement orientés vers l'agglomération d'Angoulême, et vers le pôle d'emploi de Saintes, suivant un axe est-ouest correspondant aux principales infrastructures de transport.

Les collectivités souhaitent poursuivre le développement des solutions de mobilité alternatives au véhicule individuel, en s'appuyant notamment sur la ligne ferroviaire Saintes-Angoulême.

Exemples de projets :

- *Création de maisons de santé pluridisciplinaires à Ars et Rouillac*
- *Création de logements étudiants dans le centre-bourg de Segonzac*
- *Pôles multimodaux de Châteauneuf et Jarnac-Gondeville*

Axe 3 : Affirmer le positionnement du territoire comme destination touristique

3.1 Conforter l'œnotourisme et le spiritourisme, atouts majeurs de l'attractivité touristique

Situé au cœur du périmètre de production, le territoire bénéficie de la renommée internationale du cognac. Pourtant, les retombées économiques locales de l'œnotourisme restent limitées (le territoire présente globalement une nette sous-représentation des revenus touristiques par rapport aux territoires de comparaison), et leur développement représente un enjeu important en termes de revenus et d'emploi.

3.2 Structurer et qualifier l'offre de découverte et d'hébergement touristique en valorisant les atouts naturels et patrimoniaux du territoire

En complément au vignoble du cognac et à la filière spiritueux, le territoire bénéficie d'un patrimoine naturel et culturel remarquable permettant de développer une offre touristique différenciée. La vallée de la Charente constitue un axe structurant pour les activités de cyclisme (itinéraire de la FlowVélo) et le tourisme fluvial. Différents sites de patrimoine culturel et historique présentent un potentiel de valorisation touristique restant à exploiter.

3.3 Mettre en œuvre une stratégie numérique pour la valorisation du patrimoine et le développement touristique du territoire

La mobilisation des outils et technologies du numérique constitue un vecteur essentiel pour le développement touristique : valorisation des sites de Patrimoine et de culture, marketing et promotion du territoire, optimisation des équipements et des services...

Exemples de projets :

- *Mise en œuvre de la stratégie "Nouvelle Organisation Touristique des Territoires" (NOTT) en matière de développement de l'œnotourisme et spiritourisme*
- *Aménagement de la FlowVélo (développement du cyclotourisme et du tourisme fluvial)*
- *Réhabilitation et valorisation du Château de Bouteville*

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire de Ouest Charente – Pays du Cognac et qui ont un impact direct sur son développement.

- Programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2015-2020 :

Le territoire de contractualisation bénéficie d'un programme LEADER 2015-2020, pour lequel 1 737 938 € de FEADER a été attribué au Groupe d'Action Locale (GAL) Ouest Charente – Pays du cognac.

- Territoire d'industrie :

Faisant partie des douze « Territoires d'Industrie » en Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire bénéficiera d'un accompagnement prioritaire de l'Etat, en lien avec les enjeux de redynamisation et d'innovation des bassins industriels.

L'action partenariale à organiser entre l'Etat, la Région et les intercommunalités, ciblera notamment les objectifs suivants :

- Recruter, en renforçant par exemple l'offre de formation aux métiers industriels ;
- Attirer, en mobilisant les opérateurs de techniques et financiers pour appuyer les projets des territoires d'industrie ;
- Innover, en permettant notamment aux PME d'accéder à la recherche et développement, et en les accompagnant dans la transition vers l'industrie du futur ;
- Simplifier, en facilitant les demandes de dérogation administrative pour mettre en œuvre les projets.

- Appel à projet « Nouvelle Organisation Touristique Territoriale (NOTT) » :

Retenue dans le cadre de l'appel à projet NOTT initié par la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'agglomération de Grand Cognac va bénéficier d'un accompagnement technique et financier pluriannuel pour structurer et développer le tourisme sur le territoire, ciblant notamment les priorités suivantes :

- Professionnaliser les institutions publiques du tourisme et les prestataires touristiques ;
- Qualifier l'offre touristique ;
- Définir une stratégie d'accueil et numérique partagée ;
- Soutenir les offices de tourisme dans les évolutions de leurs missions.

La Région accompagne également les acteurs et projets culturels structurants de l'Ouest Charente, en soutenant notamment l'association « L'Avant-Scène » à Cognac au titre du label « scène conventionnée d'intérêt national-mention art et création » pour sa saison, le festival Mars planète danse et le festival Coup de Chauffe, mais également « La Palène » à Rouillac pour sa saison et le Festival Les Sarabandes.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire de projet Ouest Charente – Pays du Cognac.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans **un plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les opérations conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire Ouest Charente – Pays du Cognac feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection.

L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Les opérations du territoire identifiées dans le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'action sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, les co-contractants pourront contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur leur territoire, les co-contractants prendront contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les co-contractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issu du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 4 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du Pôle d'Equilibre Territorial
Rural Ouest Charente - Pays du Cognac

Alain ROUSSET

Bernard MAUZE

Le Président de la Communauté
d'agglomération de Grand Cognac

Le Président de la Communauté de
communes du Rouillacais

Jérôme SOURISSEAU

Christian VIGNAUD

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel Prévisionnel du territoire



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX DU TERRITOIRE

Ouest Charente – Pays du cognac

Le territoire de contractualisation correspond au PETR Ouest Charente-Pays du cognac, composé de la communauté de communes du Rouillacais et de la communauté d'agglomération de Grand Cognac. Les 75 communes de ces 2 EPCI comptent 80 169 habitants en 2014.

L'agglomération de Cognac polarise le territoire mais l'est de celui-ci est également sous l'influence de l'agglomération d'Angoulême.

Le territoire est maillé par des pôles secondaires que constituent Rouillac, Jarnac, Segonzac et Châteauneuf-sur-Charente, et qui irriguent les bassins de vie.

Deux axes majeurs structurent cet espace :

La RN141 qui relie Saintes à Angoulême

Le fleuve Charente qui traverse également le territoire d'est en ouest.

Ce territoire rural est également maillé par 3 gares (Cognac, Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente) dont le rôle est important, notamment du fait de la création de la ligne LGV Paris-Angoulême-Bordeaux.

Le territoire est marqué par des spécificités productives : cognac et autres spiritueux, aéronautique, agroalimentaire etc.). Ces activités présentent une dynamique de développement positive depuis plusieurs années et irriguent le territoire par des flux croissants avec l'extérieur.

Une économie très spécialisée mais résiliente face à la crise de 2008

Le poids de l'économie productive est prépondérant dans l'économie et l'emploi de l'Ouest Charente, en raison principalement de la spécialisation du territoire dans la viticulture, la production de cognac et de spiritueux et les activités connexes (imprimerie, verrerie, cartonnerie...). L'implantation de clusters tels que la Spirits Valley ou Atlanpack est révélatrice de cette spécificité locale et de ce savoir.

Cette forte spécialisation peut être une faiblesse en période de crise mais les chiffres indiquent cependant une certaine résilience face à celle de 2008, en créant les conditions d'une reprise très rapide de ces activités productives exportatrices dès 2009. Cette reprise économique a également été possible grâce à la transformation d'un certain nombre d'emplois de la sphère productive à la sphère présentielle (+3398 entre 1999 et 2014). Le territoire affiche cependant une économie présentielle peu développée par rapport à d'autres territoires probablement due à un déficit de captation de revenus liés au tourisme.

La diversification du tissu économique reste un enjeu important. Le taux de création d'entreprises est de 8,8% en 2016, soit inférieur à la quasi-totalité des territoires voisins, et en baisse constante depuis 2011 (13%). Cette constatation est à nuancer sur la communauté de communes du Rouillacais où les créations d'entreprises sont plus nombreuses et la spécialisation moins forte.

Plusieurs pistes de diversification de l'économie semblent s'offrir au territoire : la production de circuits-courts, les énergies renouvelables, le tourisme...

La préservation des terres agricoles par le réinvestissement du tissu urbain

Le rôle de la viticulture est prépondérant dans l'économie. Ainsi la limitation de l'étalement urbain est devenue une nécessité, à la fois pour des raisons environnementales, afin de limiter l'usage de la voiture individuelle, de préserver les terres agricoles mais également pour répondre à des besoins d'espaces croissants connexes à la viticulture (stockage, distilleries, mises en bouteilles, ...).

Malgré l'emprise modeste des agglomérations du territoire, de nombreuses friches urbaines (ancien hôpital, anciens chais de vieillissement externalisés pour des raisons de sécurité, logements vacants délabrés...) existent sur le territoire. Ce phénomène conduit à une urbanisation des franges urbaines, au dépend des centre-bourgs et centres-villes. Le réinvestissement de ces friches pourrait permettre de répondre à des besoins de revitalisation des centralités, de mixité sociale, et de diversification nécessaire de l'offre de logements tout en mobilisant des solutions énergétiques innovantes.

Le tourisme : Un potentiel important à développer

Parmi les moteurs de développement de l'économie du territoire, il ressort très clairement une sous-représentation des revenus touristiques du territoire alors que Cognac figure parmi les destinations phares de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cela se traduit par une sous-représentation des revenus résidentiels (52,8% en 2014) en comparaison avec les territoires comparables (66,3%). La faiblesse de l'attractivité touristique est probablement la cause principale du réel déficit en matière de captation de la richesse extérieure au périmètre du territoire.

Les principales causes de ce déficit de captation de dépense touristique sont : un déficit d'hébergements, une inadéquation entre l'offre et la demande d'hébergement, une durée moyenne des séjours de 2 jours (excursionnistes), un déficit de visibilité de la destination,...

La stratégie du territoire pour palier ce déficit de captation de dépense touristique est le développement d'atouts aujourd'hui sous-exploités : développer le tourisme vert (Flowvélo) et fluvial, valoriser les sites patrimoniaux stratégiques par des outils numériques, professionnaliser les opérateurs touristiques, créer une marque de territoire...

Un système de consommation du territoire globalement défavorable

Le taux de couverture en emplois présentiels est globalement défavorable, et ce malgré une propension locale à consommer - plus performante que la moyenne des territoires de référence - plutôt favorable au développement de l'économie présentielle.

Outre la faiblesse de l'attractivité touristique, une des explications avancées est le nombre important d'actifs travaillant sur notre territoire mais préférant résider à l'extérieur. La stagnation de l'évolution démographique, plus marquée sur la communauté d'agglomération de Grand Cognac, ne permet pas à l'économie présentielle, tournée par définition vers la satisfaction des besoins des populations présentes, de se développer.

Le taux d'équipement de la gamme de proximité (pharmacie, boulangerie, bureau de poste, école maternelle ...) est relativement faible sur le territoire. La problématique du dernier commerce de proximité concerne 16 communes. Ces services sont pourtant indispensables à la vitalité et l'attractivité du territoire.

L'offre de soins : une source d'inquiétude croissante

Au premier rang des services de proximité à développer pour répondre aux enjeux d'attractivité et de vieillissement du territoire se trouve l'offre de soins.

La densité de médecins généralistes est en baisse alors qu'elle est déjà inférieure à la moyenne nationale, dans un territoire rural où les déplacements en voiture sont nécessaires. De la même manière, le nombre d'infirmiers est plus faible dans l'Ouest Charente (85 infirmiers pour 100 000 habitants contre 152 pour 100 000 habitants en Nouvelle-Aquitaine). Le constat est le même concernant les médecins spécialistes.

Les zones les plus rurales du territoire, éloignées de l'axe Charente, sont davantage marquées par cette absence de services de santé, notamment le sud du territoire, mais la ville centre n'est pas épargnée.

Des situations sociales contrastées

La situation sociale globale du territoire est relativement positive : le taux de chômage est plus faible qu'ailleurs (12 % en 2015), le niveau de revenu des ménages est globalement plus élevé que dans le reste de la Nouvelle-Aquitaine, le taux de pauvreté reste relativement contenu (12 ménages sur 100 vivent au-dessous du seuil de pauvreté, taux inférieur aux moyennes de comparaisons).

Si la situation sociale apparaît comme globalement favorable, il convient cependant d'apporter certaines nuances afin d'expliquer en partie le classement du territoire en vulnérabilité intermédiaire.

La part des contrats dits « précaires » est plus élevée sur le territoire. L'orientation fortement productive du tissu économique, notamment viticole, participe probablement à ce constat.

Cette précarité importante d'une certaine partie de la population se manifeste également par une part importante de revenus sociaux.

Enfin, la population active de 40 ans et plus dispose d'un niveau de qualification plus faible que la moyenne des territoires comparables de Nouvelle-Aquitaine et constitue un élément de fragilité pour ces travailleurs.

Il conviendra de développer l'insertion de ces publics précaires dans l'économie à travers la formation, l'accès à la mobilité, au logement social...

Les enjeux stratégiques

Le diagnostic met en évidence l'importante influence de la filière Cognac sur la morphologie urbaine, le patrimoine et le fonctionnement du système socio-économique local. On peut ainsi entrevoir 3 enjeux majeurs pour l'avenir du territoire Ouest Charente - Pays du Cognac.

1. Soutenir l'innovation économique et encourager le développement d'activités

La prééminence du monde viticole impacte fortement le tissu économique local. L'emploi agricole est en effet très présent et occupe la majorité des actifs des communes rurales. Au-delà de son poids dans l'agriculture, la production du produit cognac et de ses dérivés influence fortement l'économie du Pôle Ouest Charente à travers le négoce, l'industrie de l'emballage (verrerie, emballage, bouchons...), les services aux entreprises (sous-traitance, transports...), le tourisme (visite des maisons de cognac et divers circuits dans le vignoble...). La filière dans son ensemble génère environ 15 000 emplois directs et induits. Cette activité implique un savoir-faire très spécifique. En effet, par la présence d'un savoir-faire désormais reconnu en matière de spiritueux, la Région de Cognac est la seule, en France, à concentrer l'ensemble des compétences nécessaires à leur production. Il est donc important de conforter cette filière cognac.

D'autres filières existantes disposent d'un potentiel de développement important (maraichage, truffes, artisanat, tourisme,...) mais se heurtent au manque d'espace dédié à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à l'échange, pourtant primordial en zone rurale. Mais cela n'explique pas totalement le faible taux de création d'entreprise du territoire, notamment sur le territoire de Grand Cognac. L'accompagnement des entreprises, l'accès au foncier et la question de la formation de la main d'œuvre locale sont autant d'enjeux auxquels il faut répondre. Il faudra également répondre aux besoins des entreprises en services connexes pour accompagner leur développement et offrir un cadre de travail agréable pour les salariés.

L'Economie Sociale et Solidaire n'est pas assez développée sur le territoire. L'ESS nécessite encore davantage de reconnaissance et d'engagement pour démultiplier ses impacts positifs sur le territoire, notamment en termes d'emplois, d'innovation, de dynamisme et de lutte contre les inégalités.

2. Soutenir l'attractivité en assurant un développement équilibré et durable du territoire

De nombreux services de base à la population ne sont pas suffisants sur le territoire et ne permettent pas de répondre à la demande des habitants (crèche, ALSH, MSAP, multiples ruraux,...). Cette pénurie de services est préjudiciable, notamment pour les entreprises qui peinent à attirer des cadres et des couples doubles actifs.

L'accès aux services publics et aux soins est problématique dans les secteurs les plus ruraux, notamment au sud du territoire, d'où le besoin de développer des maisons de santé. De manière générale, cette question de l'accès aux services de base est primordiale pour renouer avec une croissance démographique et garantir l'équité territoriale.

Le développement d'un cadre de vie favorable à la population est aujourd'hui un enjeu admis par tous tant pour notre vie quotidienne que pour l'image du territoire. Un cadre de vie agréable, c'est avant tout un environnement protégé et respecté par tous. Le fleurissement, l'aménagement des espaces publics, l'accessibilité aux commerces et services, à la culture, la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, la création de jardins partagés, le maintien de la propreté, la qualité de l'habitat ...sont autant d'actions contribuant à cet enjeu.



Les élus du territoire souhaitent également réaffirmer la centralité des principaux centres-villes et centres-bourgs afin de garantir aux habitants un accès équitable aux services et renouer avec une dynamique de consommation plus favorable au territoire. Cela implique des actions en faveur de mobilité durable. : Déploiement d'un système billettique sur le réseau de transport en commun Transcom, rénovation des abords de la gare de Jarnac-Gondeville pour favoriser l'intermodalité des transports,...

De plus, la problématique des vitrines vides et certains bâtiments délabrés renvoient une image dépréciée du territoire. Cela soulève également des enjeux importants d'efficacité énergétique. De nombreuses actions sont proposées en ce sens : création d'un réseau de chaleur et réhabilitation énergétique dans le quartier de l'ancien hôpital, réhabilitations de logements sociaux dans les centres-bourgs.

3. Affirmer le positionnement du territoire comme destination touristique

Le territoire de contractualisation est situé au cœur de l'AOC cognac, où sont fabriquées les eaux-de-vie du même nom. Le territoire regorge donc de savoir-faire industriels et artisanaux associés à cette production.

Une démarche est d'ailleurs engagée afin de faire reconnaître « les savoir-faire du cognac » à l'UNESCO. Au regard de la spécificité du territoire, une part significative des activités touristiques est orientée vers la valorisation de la vigne, du cognac et des savoir-faire qui y sont associés. Toutefois, il convient de mieux structurer et coordonner l'offre œnotouristique.

Ce lien spécifique entre le produit et le territoire se traduit évidemment sur le paysage, puisque la vigne occupe aux alentours de 70% de l'espace du territoire et attire une part croissante de touristes, qui souhaitent pouvoir profiter de promenades au milieu du vignoble cognaçais, et veulent appréhender au plus près les coulisses de la fabrication du produit et des filières associées.

Or, cette demande n'est aujourd'hui pas entièrement satisfaite et les touristes se heurtent parfois à un décalage entre l'image du produit et l'offre touristique associée.

De plus, les activités de visite ne bénéficient qu'à quelques opérateurs du Cognac sans forcément générer de nuitées ou une escapade hors de la ville-centre. La collectivité doit investir massivement dans le développement d'une marque de territoire afin de multiplier l'attractivité globale du territoire.

Le tourisme local doit également s'adapter aux nouveaux modes de déplacement touristiques, notamment le vélo. Il doit également proposer davantage d'activités de nature, de tourisme vert pour tirer bénéfice des aménités du fleuve et de ses villages de caractères.

Malgré son patrimoine riche, plusieurs sites du territoire restent encore méconnus mais presque toujours situés à proximité du fleuve Charente (Château Bouteville, Carrière de Saint même, village gabariers, théâtre des Bouchauds...). L'usage de technologies numériques et une programmation culturelle riche peuvent être un moyen de valoriser ce patrimoine et de renforcer l'offre touristique du territoire.



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Contrat de dynamisation et de cohésion
Ouest Charente Pays du Cognac



N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
----	-------------------------	------------------	--------------------	-----------------------------------	--------------	------------------------------------

Axe 1 : Soutenir l'innovation économique et encourager le développement d'activités diversifiées

1.1. Conforter la filière cognac et spiritueux

La filière cognac et spiritueux représente environ 15 000 emplois directs et induits sur le territoire, et détermine le caractère productif de l'économie locale (viticulture, industrie). Exporté à plus de 97%, le cognac est associé à une image d'excellence, et la filière est porteuse de savoir-faire très spécifiques. La Région de Cognac est la seule en France à concentrer l'ensemble des compétences nécessaires à la production de spiritueux : viticulture, industries agroalimentaires et de l'emballage, services aux entreprises, négoce... Les priorités retenues par les collectivités ciblent l'adaptation des compétences aux évolutions de la filière, et l'optimisation des retombées pour l'économie et l'emploi local. Faisant partie des douze « Territoires d'Industrie » en Région Nouvelle-Aquitaine, l'Ouest Charente bénéficiera d'un accompagnement prioritaire, en lien avec les enjeux de redynamisation et d'innovation des bassins industriels. Les entreprises associées à la filière cognac – spiritueux, moteur de l'économie du territoire, seront particulièrement associées à cette démarche.

Projets structurants

1	Pôle des métiers du cognac et des spiritueux : réhabilitation d'un ancien chai en espace dédié aux activités de la filière spiritueux	Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	1 190 000 €	Max. 15% des investissements éligibles	Le pôle (7000 m ²) regroupera les 3 clusters, la CCI, un incubateur d'entreprises et un tiers-lieu	ECONOMIE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / NUMERIQUE
2	Programme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT)	Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	114 000 €	Max. 55 000 €	Appel à projets Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT)	EMPLOI - FORMATION
3	Agrandissement et rénovation des bâtiments dédiés aux formations liées à la filière spiritueux	Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	1 435 475 €	Max. 400 000 €	Soutien à la filière cognac et spiritueux	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
4	Création d'un plateau technique de formation à la lutte contre les faux d'alcool	Service Départemental d'Incendie et de Secours (16)	3 800 000 €	400 000 €	CP 28 mai 2018	FORMATION
5	Structuration du cluster Spirits Valley	Association Spirits Valley	260 000 €	Max. 40%		AGRICULTURE
6	Programmes d'actions des clusters Atlanpack et Inno'Vin en lien avec la filière cognac - spiritueux	Associations Inno'Vin et Atlanpack	475 000 €	90 000 €	Programmes d'actions prévisionnels 2019	AGRICULTURE / ECONOMIE / FORMATION

Projets en amorçage

	> Aménagement d'un bâtiment pour le développement d'une "Spirithèque" en lien avec les formations associées à la filière spiritueux (Communauté d'Agglomération de Grand Cognac)					ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	------------------------

1.2. Encourager les circuits courts et les filières alimentaires de proximité

Afin de développer l'économie et l'emploi présents, les collectivités et acteurs du territoire souhaitent notamment promouvoir les activités associées aux filières alimentaires de proximité, dans une logique de développement durable.

Projets structurants

7	Rénovation des halles de Cognac	Ville de Cognac	5 000 000 €	Max. 20% des dépenses éligibles		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
8	Création d'un pôle maraîcher (espace test et atelier pédagogique, magasin fermier, pôle ressource...)	Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	500 000 €	Max. 15%		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER
9	Création d'un magasin de producteurs dans le bourg de Châteauneuf	Commune de Châteauneuf-sur-Charente	189 000 €	30 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Projets en amorçage

	> Emergence et mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoire, développement des circuits courts et filières de proximité > Rénovation des anciennes halles de Bassac (Commune de Bassac) > Derniers commerces alimentaires et multiples ruraux (Saint-Brice, Saint-Même-les-Carrières...)					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	---------------------------

1.3. Stimuler l'entrepreneuriat et la diversification du tissu économique

Avec un taux de 8,8% en 2016, la dynamique de création d'entreprises est structurellement faible sur le territoire, notamment sur l'agglomération de Cognac. Les collectivités souhaitent en conséquence poursuivre leur action en faveur du renouvellement, de la diversification et du développement du tissu économique.

Projets en amorçage

	> Elaboration d'un schéma d'attractivité et d'accueil des activités économiques (PETR Ouest Charente - Pays du Cognac) > Développement de solutions alternatives (espaces et équipements mutualisés, coworking) pour l'accueil d'activités (Communauté de Communes de Rouillacais) > Structuration et développement coordonné des tiers lieux (Communauté d'Agglomération de Grand Cognac) > Etude technique et économique pour le maintien et le développement du fret ferroviaire (Communauté d'Agglomération Grand Cognac)					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / NUMERIQUE
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	---------------------------------------

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
Axe 2 : Soutenir l'attractivité en assurant un développement équilibré et durable du territoire						
2.1. Développer les équipements et services de proximité adaptés à l'accueil de nouveaux habitants						
Confronté à une démographie stagnante et un déficit d'attractivité résidentielle, le territoire souhaite développer et moderniser les équipements et services de proximité. Il s'agit d'une part de répondre aux besoins des nouveaux habitants (jeunes actifs notamment), et d'autre part de structurer et sécuriser une offre de soins de premiers recours.						
Projets structurants						
10	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Ars	Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	1 057 162 €	Max.: 200 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
11	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Rouillac	Communauté de Communes du Rouillacais	1 952 323 €	Max.: 200 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
12	Extension de la plaine des sports de Jarnac	Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	4 330 000 €	Max. 20% des dépenses éligibles	Intervention conditionnée au taux d'utilisation par les lycéens et/ou apprentis (au moins 20 % du temps d'ouverture aux scolaires)	SPORTS
13	Construction d'une MSAP et développement de nouveaux services aux habitants et aux entreprises (espace numérique, espace de co-working)	Communauté de Communes du Rouillacais	1 060 870 €	20%, soit 100 000€ pour un plafond de dépenses de 500 000€		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / NUMERIQUE
Projets en amorçage						
	<ul style="list-style-type: none"> > Diagnostic stratégique territorial sur l'offre de soins de premier recours et les services de santé à l'échelle Ouest Charente > Réalisation d'un Centre de Santé polyvalent (Ville de Cognac) > Création d'une médiathèque dans le cadre d'un espace culturel structurant en centre-bourg de Cognac (Grand Cognac) 					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SANTE / FORMATION
2.2. Redynamiser les centre-bourgs et réinvestir des friches urbaines en mobilisant des solutions énergétiques et écologiques innovantes						
Considérant les enjeux spécifiques de préservation des espaces naturels et des terres agricoles (vignoble du cognac, dynamique de développement des activités associées à la filière spiritueux), les collectivités souhaitent agir pour réinvestir les friches et redynamiser les centres-bourgs des principaux pôles du territoire.						
Projets structurants						
14	Création d'un réseau de chaleur géothermie-bois dans le cadre de la réhabilitation du quartier de l'ancien hôpital de Cognac	Ville de Cognac	2 500 000 €	Subvention selon analyse économique du projet	Régime cadre SA 40405	ENERGIE / EUROPE
15	Réhabilitation énergétique innovante de bâtiments (hôtel de communauté et maison des associations) dans le cadre de la reconversion du quartier de l'ancien hôpital de Cognac	Communauté d'Agglomération de Grand Cognac, Ville de Cognac	7 500 000 €	Max. 60% des dépenses éligibles	FEDER - PO 2014-2020 mesure 4.c.1 (max. 60%)	ENERGIE / EUROPE
Projets en amorçage						
	<ul style="list-style-type: none"> > Création d'un parc urbain écologique dans le cadre de la réhabilitation du quartier de l'ancien hôpital de Cognac (Ville de Cognac) > Création de logements étudiants dans le centre-bourg de Segonzac (Logélia) > Réhabilitation de bâtiments en logements locatifs et commerces en centre-bourg de Rouillac (Commune de Rouillac) > Opérations de réhabilitation de logements en centres-bourgs portées par les collectivités ou les bailleurs sociaux (Grand Cognac, Châteauneuf-sur-Charente, Criteuil-la-Magdeleine...) > Création d'un éco-quartier avec logements sociaux (Commune de Châteauneuf sur Charente) > Installation de panneaux photovoltaïques sur la Médiathèque et le Parc des sports de Cognac (Grand Cognac) 					AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT / ENERGIE / LOGEMENT
2.3. Développer l'intermodalité et les solutions de mobilité alternatives						
Les mobilités au sein du territoire s'organisent essentiellement en direction du pôle de Cognac, qui rassemble près de 60% des emplois et l'essentiel des équipements et services à la population. Les mouvements domicile-travail externes sont essentiellement orientés vers l'agglomération d'Angoulême, et vers le pôle d'emploi de Saintes, suivant un axe est-ouest correspondant aux principales infrastructures de transport. Les collectivités souhaitent poursuivre le développement des solutions de mobilité alternatives au véhicule individuel, en s'appuyant notamment sur la ligne ferroviaire Saintes-Angoulême (comprenant trois haltes sur le territoire).						
Projets structurants						
16	Pôle multimodal de Châteauneuf	Commune de Châteauneuf-sur-Charente	191 268 €	Max. 60% des dépenses éligibles	Région (max. 25%), FEDER (max. 35%)	TRANSPORTS - MOBILITE / EUROPE
17	Pôle multimodal de Jarnac-Gondeville	Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	192 000 €	Max. 60% des dépenses éligibles	Région (max. 25%), FEDER (max. 35%)	TRANSPORTS - MOBILITE / EUROPE
18	Déploiement d'un système billettique sur le réseau de transport en commun Transcom	Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	61 265 €	Max. 60% des dépenses éligibles	FEDER (max. 60%)	EUROPE
19	Développement d'un garage solidaire	Association Les 4 Routes	84 000 €	21 000 €	Aide à l'emploi associatif dégressive sur 3 ans (CP 1er avril 2019)	EGALITE ET VIE ASSOCIATIVE
Projets en amorçage						
	<ul style="list-style-type: none"> > Développement de pistes cyclables pour la mobilité quotidienne (Communauté d'Agglomération de Grand Cognac) > Développement des aires de co-voiturage (Communauté d'Agglomération de Grand Cognac) > Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques (Communauté d'Agglomération de Grand Cognac) 					TRANSPORTS - MOBILITE / EUROPE

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
Axe 3 : Affirmer le positionnement du territoire comme destination touristique						
3.1. Conforter l'œnotourisme et le spiritourisme, atouts majeurs de l'attractivité touristique						
Situé au cœur du périmètre de production, le territoire bénéficie de la renommée internationale du cognac. Pourtant, les retombées économiques locales de l'œnotourisme restent limitées (le territoire présente globalement une nette sous-représentation des revenus touristiques par rapport aux territoires de comparaison), et leur développement représente un enjeu important en termes de revenus et d'emploi.						
Projets en amorçage						
	> Programme d'actions pour le développement de l'œnotourisme-spiritourisme (Communauté d'Agglomération de Grand Cognac)					TOURISME
3.2. Structurer et qualifier l'offre de découverte et d'hébergement touristique en valorisant les atouts naturels et patrimoniaux du territoire						
En complément au vignoble du cognac et à la filière spiritueux, le territoire bénéficie d'un patrimoine naturel et culturel remarquable permettant de développer une offre touristique différenciée. La vallée de la Charente constitue un axe structurant pour les activités de cyclisme (itinéraire de la FlowVélo) et le tourisme fluvial. Différents sites de patrimoine culturel et historique présentent un potentiel de valorisation touristique restant à exploiter. Par ailleurs, l'offre d'hébergement reste insuffisamment qualifiée et diversifiée.						
Projets structurants						
20	Aménagement de la Flow Vélo (tranches 1, 2 et 3)	Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	5 000 000 €	Max. 20%	Tranche 1 en cours	TOURISME
21	Restauration de monument historique - Château de Bouteville	Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	500 000 €	Max. 60 000 € / an	Max. 15% de dépenses plafonnées à 400 000 € /an	PATRIMOINE / TOURISME
22	Rénovation des équipements du camping de Cognac	Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	157 100 €	Max. 20%		TOURISME
23	Professionnalisation, modernisation et harmonisation des bureaux d'informations touristiques	Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	250 000 €	Max. 30%		TOURISME
Projets en amorçage						
	> Développement du site touristique de la ferme des Bouchauds (Communauté de Communes du Rouillacais) > Réaménagement et mise en tourisme de la maison des Gabarriers à Juac (Communauté d'Agglomération de Grand Cognac) > Scénographie en immersion visuelle sur l'Histoire du territoire (Communauté d'Agglomération Grand Cognac) > Espace d'interprétation sur l'Histoire du fleuve et de l'Homme (Commune de Bourg-Charente) > Accompagnement des acteurs pour qualifier l'offre d'hébergement touristique (Office de Tourisme de Cognac) > Aménagement d'un hébergement de groupe dans le port gabarrier à Juac (Communauté d'Agglomération de Grand Cognac)					PATRIMOINE / TOURISME
3.3. Mettre en œuvre une stratégie numérique pour la valorisation du patrimoine et le développement touristique du territoire						
La mobilisation des outils et technologies du numérique constitue un vecteur essentiel pour le développement touristique : valorisation des sites de Patrimoine et de culture, marketing et promotion du territoire, optimisation des équipements et des services...						
Projets en amorçage						
	> Définition d'une stratégie numérique de territoire (marketing territorial et développement touristique) (OT de Cognac, Grand Cognac) > Acquisition d'outils et accompagnement des acteurs touristiques pour gérer leur e-réputation (Office de Tourisme de Cognac) > Création de contenus numériques partagés (Communauté d'Agglomération de Grand Cognac, PETR Ouest Charente Pays du cognac) > Intégration d'un point d'accueil touristique dans un tiers lieu (Communauté d'Agglomération de Grand Cognac)					TOURISME / NUMERIQUE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Ingénierie du contrat :						
Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière de développement économique, ...						
Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.						
	Chef de projet territorial - animation du contrat Chef de projet économie-emploi-formation Chargé de mission thématique	PETR, EPCI du territoire	0,5 ETP 1 ETP 1 ETP	Maxi : 12 500 € pour 1/2 ETP Maxi : 25 000 € pour 1 ETP Maxi : 37 500 € pour 1,5 ETP		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / INGENIERIE
LEADER						
	LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales			Engagement des opérations en CP	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER
	Chargé de mission LEADER	PETR Ouest Charente - Pays du Cognac	0,5 ETP	Maxi. 10 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LEADER